VICE-PRÉSIDENCE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL, EGALITE ET LUTTE CONTRE LES VSS

Lettre de mission

1/ CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

La vice-présidence en charge de la qualité de vie au travail, de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est l'interlocutrice privilégiée de la présidence sur les sujets permettant de favoriser le bien-être au travail au sein de la communauté universitaire, notamment auprès du personnel de l'établissement. Si des actions ont été déployées dans le champ de la qualité de vie au travail et de l'égalité au cours des dernières années, permettant de poser les bases d'une politique structurée, les attentes de la communauté semblent encore fortes dans ce domaine.

La présidence a dès lors inscrit son mandat dans une logique d'apaisement à retrouver, après les profondes transformations qu'a connues l'université et alors même que le contexte budgétaire demeure très incertain pour l'enseignement supérieur et la recherche. C'est en ce sens que la nouvelle équipe a commandé en 2025 à l'IGESR une mission d'audit et d'analyse sur le fonctionnement et l'organisation de l'université. Au-delà des marges financières et des recommandations sur l'amélioration de l'efficacité des processus de décision que cette mission pourra formuler, la démarche vise aussi à trouver les leviers favorisant de meilleures conditions de travail.

A ce titre la qualité de vie au travail est une priorité pour la gouvernance. Elle poursuit l'objectif de déploiement d'actions et de dispositifs qui favorisent le bien-être et l'épanouissement de chacun, à la fois en appui d'un dialogue social constant, de processus décisionnels favorisant la collégialité, d'une politique en ressources humaines maîtrisée et d'une trajectoire financière soutenable.

Les politiques en faveur de l'égalité sont les corolaires de cette ambition, car ils sont les leviers permettant de garantir les mêmes chances et les mêmes droits aux femmes et aux hommes qui composent la communauté universitaire, que ce soit du côté des personnels ou des étudiants et étudiantes.

2/ MISSIONS RÉCURRENTES ASSIGNÉES À LA VICE-PRESIDENCE

La vice-présidence qualité de vie au travail, égalité et lutte contre les VSS est par nature transversale et permet une mise en cohérence globale de la politique d'établissement sur ces sujets. Dans ce contexte la protection de chaque membre de la communauté sera une priorité : la prise en compte des risques psycho-sociaux (R.P.S.), l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (V.S.S.) devront être considérés avec une attention accrue.

En matière de QVT

- Piloter la politique de la qualité de vie au travail dans l'établissement dans toutes ses dimensions : politique prévention santé sécurité, qualité de vie sur sites, QVCT...
- Coordonner le réseau des référents HSE de l'établissement ;
- Être l'interlocuteur privilégié de l'association du personnel.

En matière d'égalité et de lutte contre les VSS

- Instaurer une culture de l'égalité dans la communauté universitaire, notamment par le suivi, l'évaluation, la modification ou le renforcement du plan égalité professionnel 2024-2027 ;
- Piloter les politiques d'égalité et de lutte contre les VSS, les discriminations et le harcèlement et veiller à la mise en œuvre des dispositifs d'information et des actions de sensibilisation, d'information et de formation s'y rapportant ;
- Veiller au respect des textes réglementaires qui précisent les modalités prévenant les discriminations sous toutes leurs formes. A ce titre la vice-présidence prend en charge tout manquement à la législation dont elle est informée et s'assure de rétablir une situation conforme par des procédures adéquates et rapides.
- Coordonner la politique de l'université pour le handicap vers le personnel et les étudiants ; Suivre et mettre à jour le schéma directeur du handicap et les dispositifs d'accueil, d'information et d'accompagnement du handicap ;

De façon transverse

- Prendre part aux instances locales, régionales et nationales sur les sujets relevant de votre champ de compétences
- Présider la commission d'action sociale des personnels ;
- Assurer des missions de représentation du président, notamment en cas d'empêchement du président, et appuyer la présidence en cas de crise ou d'urgence.

3/ OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

En matière de QVCT

- Retrouver un climat de travail apaisé, par la poursuite notamment des actions de prévention des risques psycho-sociaux auprès de l'ensemble des responsables de service.
- Engager les actions de remédiation et d'amélioration nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie et du climat au travail, dans le cadre d'une démarche collective.
- Contribuer à la clarification des périmètres d'intervention des agents et des circuits d'instruction et de décision, dans une logique de simplification et de sens donné au travail ;

- Améliorer la reconnaissance du travail fourni, en participant avec la vice-présidence au conseil d'administration aux réflexions sur les régimes de rémunérations, de primes et de temps de travail ;
- Soutenir et renforcer les actions contribuant à la cohésion de la communauté et au sentiment d'appartenance, en appui de l'existant. Pour cela, le vice-président pourra s'appuyer sur l'Association des personnels APUR et les évènements qu'elle organise ;

En matière d'égalité et de lutte contre les VSS

- Piloter la mise en œuvre du plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2027, l'enrichir, le modifier et le compléter si nécessaire, et définir le futur plan d'action qui sera mis en œuvre à partir de 2027 ;
- Évaluer et renforcer les actions dans le domaine de la lutte contre les VSS et la prise en charge des victimes. Ce travail sera conduit dans le cadre d'une démarche participative associant l'ensemble de la communauté et à partir d'un état des lieux des dispositifs existants.
- Maintenir et renforcer la dynamique de réseau et d'échanges avec les acteurs et organismes externes traitant des problématiques d'égalité, d'inclusion et de lutte contre les VSS.
- Déployer de manière annuelle un temps fort dédié à l'égalité sur le campus, qui s'adresse au personnel et aux étudiants.
- Améliorer la liaison entre le travail des services sociaux (SDSU, Relais Handicap) et les directions des formations, avec l'objectif de renforcer la prise en considération des situations de handicap des étudiants. Poursuivre et intensifier la mise en accessibilité de nos locaux.

4/ ORGANISATION, MOYENS ET INTERACTIONS

La vice-présidence bénéficie du soutien de la présidence dans la mise en œuvre de sa délégation. Membre du bureau présidentiel, elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des autres vice-présidents – en particulier les vice-présidences « Conseil d'administration », « CFVU », Culture(s) et communication » la direction générale des services et le cabinet de la présidence.

Elle a des relations privilégiées avec la direction des Ressources Humaines, la Direction HSE, la DEVU, le SDSU. Elle est l'interlocutrice de référence de l'association des personnels APUR.

Elle pourra s'appuyer sur des chargé(e)s de mission.

La vice-présidence conduit son action sur la base de bilans partagés de l'existant, dans un cadre transparent et après validation par les instances statutaires. Elle veillera si besoin à créer de nouveaux espaces de concertation et de co-construction. La volonté d'un dialogue honnête et équilibré sera le fil rouge de ses démarches. Une fois les projets précisément définis dans leur contenu et hiérarchisés entre eux, la vice-présidence s'attachera alors à trouver les financements adéquats de manière à les mettre en œuvre.